RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260520-202630-DE

Conseil Municipal du 20 mai 2026
Délibération n°2026/30

02 - Révisions des tarifs des services communaux

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 15**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame ORCIL Maëla, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire informe les élus que les charges de fonctionnement des services communaux ont été stables entre 2024 et 2025 et que le coût de revient d'un repas est de 6,33 € sur l'année 2025. Il indique qu'il convient de réviser à la hausse les tarifs de ces services et propose une augmentation des tarifs de 1%.

Tarifs en cantine	2025/2026	Proposition pour 2026/2027
QF 1 et QF 2 (De 0 € à 599 €)	3,34 €	3,37 €
QF 3 et QF 4 (De 600 € à 999 €)	3,54 €	3,58 €
QF 5 et QF 6 (Au-delà de 1 000 €)	3,85 €	3,89 €
Repas adulte (enseignants)	7,92 €	8,00 €

Application d'une majoration de 2€ pour les enfants non-inscrits.

Tarifs Garderie (ALSH)	2025/2026			Proposition pour 2026/2027		
	16h30 - 17h30 avec goûter	La ½ heure (matin et soir après 17h30)	Majoration après 19h	16h30 - 17h30 avec goûter	La ½ heure (matin et soir après 17h30)	Majoration après 19h
QF 1 et QF 2	1,00 €	0,50 €	4 €	1,00 €	0,50 €	4 €
QF 3 et QF 4	2,55 €	1,01 €		2,58 €	1,02 €	
QF 5 et QF 6	3,05 €	1,25 €		3,08 €	1,26 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

- **Décide d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 21 mai 2026.

Le maire,
Yann MONBEL

La secrétaire de séance,
Agathe QUEFFELEC